



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X



BULLETIN SAINTE-THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS

N° 203

Mai-Juin 2020

« Sauvez-moi, Seigneur, parce qu'il n'y a plus de saints, et que les vérités ont été diminuées par les enfants des hommes » (psaume 11)

De manière saisissante la pandémie révèle l'ampleur des déséquilibres et des désordres politiques et sociétaux causés par les politiques publiques menées depuis des décennies, et par le mondialisme.

Elle révèle aussi l'ampleur du désastre dans l'Eglise, en elle-même, et dans ses rapports avec les Etats.

D'abord le Souverain Pontife lui-même a annoncé son soutien à la journée de prière du 14 mai organisé par le Haut Comité pour la Fraternité Humaine, rassemblement des « croyants », du monde entier pour obtenir du « Dieu tout-puissant » une humanité plus humaine, plus solidaire et plus juste, la santé, la sécurité



et la paix. Ce comité revendique l'universalité, et le pape y consent, laissant entendre que le message de l'Eglise ne

l'est pas, alors qu'en droit seule l'Eglise est universelle puisqu'elle s'adresse à tous de la part de Dieu pour le salut du monde entier. Le comité prétend invoquer le « Dieu tout-puissant », mais il ignore Jésus-Christ ! Quel est donc ce « tout-puissant » qu'on invoque sans Jésus-Christ ? Une idole ! Et le pape François, Vicaire du Christ, à qui le Christ a donc remis les clés du Royaume des cieux, va prendre part à cette « prière » et à ce « jeûne » ! En signant le 4 février 2019 à Abou Dhabi le document sur la fraternité humaine avec le grand imam d'al-Azhar Ahmad al-Tayeb, le pape a jeté les bases de ce comité. Il y a nommé son secrétaire, Mgr Yoannis Lahzi Gaid, membre permanent pour l'y représenter personnellement.

SOMMAIRE

Page 1 - Éditorial

par M. l'abbé Bruno LAJOINIE

Page 4 - Histoire du diocèse de Rouen

par un fidèle

Page 6 - Appel pour l'Eglise du 07 mai 2020

Page 8/9 - De Dieu et de ses Saints, on ne se moque pas

Page 9/10/11 - Seigneur, rendez-nous le temps de notre jeunesse

par M. l'abbé Sébastien CARTIER

Page 11 - Activités de la paroisse

Mais mon Dieu, que nous avez-vous enseigné par votre Eglise ? Ceci : [*Jésus, à Thomas*] « Je suis le chemin, la vérité et la vie ; nul ne vient au Père que par moi... Si vous m'aviez connu, vous auriez connu aussi mon Père ! ... Et tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils ». (S. Jean, 14).

Pour les princes de l'Eglise imbus de modernisme, le respect de la conscience des hommes, même fausse, l'emporte sur le respect dû à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ils n'osent plus le prêcher ! Le magistère ecclésiastique est refondu, il ne s'agit plus d'enseigner mais de proposer, et surtout de l'humain ! (l'écologie, l'accueil des migrants, le partage des richesses, maintenant la santé, ...). En quoi ils manquent aussi de respect aux hommes qui sont tous dans l'urgente nécessité d'entendre l'Evangile de Jésus-Christ.

Jésus a enseigné, il n'a pas engagé une conversation humaine avec les hommes, mais une conversation divine. Des exemples ? Deux, entre mille. A la Samaritaine : « Allez, appelez votre mari ... ! - Je n'ai pas de mari. Vous avez raison, ... car vous avez eu cinq maris, et celui que vous avez maintenant n'est pas votre mari » (S. Jean, 4). A Nathanaël : « Avant que Philippe t'appelât, lorsque tu étais sous le figuier, je t'ai vu – Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le roi d'Israël » (S. Jean, 1). Et Jésus a donné une mission essentielle à ses Apôtres, celle d'enseigner comme Lui. « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom

du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé » (S. Matthieu, 28).

Le respect de la conscience des hommes qui a fondé la liberté religieuse du Concile Vatican II, a des accointances avec le respect qu'en a l'humanisme libéral et maçonnique. Cacher Jésus-Christ par crainte de heurter les consciences, c'est manquer à Dieu, et aussi aux hommes qu'on laisse sans lumière. Et Jésus prévient : « Celui qui aura rougi de moi et de mes paroles au milieu de cette génération adultère et pécheresse, le Fils de l'homme aussi rougira de lui, lorsqu'il viendra dans la gloire de son Père avec les anges saints » (S. Marc, 9).

Deuxièmement l'Eglise est injustement assujettie au pouvoir civil, mise par lui au rang des fausses religions et des sociétés maçonniques. Elle est pourtant la société fondée par Jésus-Christ qui est Dieu. Elle est l'Arche du salut, et son droit est battu en brèche, sa liberté considérablement réduite, pour ainsi dire piétinée. Les fidèles ne peuvent plus librement prendre part au culte rendu à Dieu. Les églises sont quasi désertes, et fermées pendant les offices ! L'exercice du culte n'est pas considéré comme une activité essentielle au pays de Jeanne d'Arc et de Saint Louis. Les croyants n'ont pas besoin de temple pour prier, ils peuvent très bien prier chez eux, lance le ministre de l'intérieur et des cultes. Ignorance, ou cynisme ? En tout cas les églises rouvriront à la fin, et guère plus tôt que les cinémas, les salles de concert et les théâtres. Pour-

tant, c'est le Seigneur qui agit à l'église, renouvelant son Sacrifice à son Père pour le salut du monde. Œuvre merveilleuse et divine, elle surplombe toute l'histoire du monde. Tout le reste, à l'affiche des spectacles, passe comme un vieux vêtement.

Troisièmement, les autorités civiles ont considéré qu'il y avait une urgence pendant la crise sanitaire, c'était de rendre l'avortement plus facile. Elles ont étendu la période légale de l'avortement à l'hôpital comme à domicile, pendant que tant de malades mouraient et continuent de mourir bien souvent abandonnés dans les hôpitaux et les maisons de retraite, sans secours spirituel et moral. Leurs familles ont été tenues à distance, ainsi que les prêtres. Beaucoup de malades ont été diagnostiqués trop tard, pris en charge et sérieusement soignés trop tard, et l'ont payé de leur vie. Combien d'autres ont été tués même, sur demande des autorités, pour faire de la place ?

Que de péchés publics, que de crimes, que de scandales ! Le principe de l'humanisme sans Dieu s'acharne contre les hommes, et pas seulement contre Dieu. La vie humaine n'est plus sacrée pour la société libérale et athée, puisqu'elle ne vient pas de Dieu ! Elle est une ressource comme les autres qu'on peut produire ou détruire au gré d'un désir fou. On fabrique des enfants ou on les tue, comme on tue les vieillards. Le corps humain lui-même est devenu un matériau. Certains vaccins ou cosmétiques sont ainsi fabriqués à partir de cellules de fœtus avortés. Le corps humain sert

aussi à des productions « artistiques ».

Qui réparera l'irréparable ? Personne ne rendra la vie à un vieillard abandonné ou à un enfant sans défense, réduit au cri silencieux. Seul le Seigneur peut donner la vie, éternelle, et la couronne de gloire, à tous ceux qui meurent dans sa grâce.

S'ils ne sont pas revenus à Dieu en faisant pénitence de leurs péchés, les impies et les blasphémateurs, les assassins et les lâches, les impudiques et les cupides subiront les peines éternelles de l'enfer.

Il semble bien aussi que plus personne aujourd'hui ne puisse faire taire les menteurs du libéralisme mondial désenchanté, ni anéantir les structures de péché et les structures de mort qu'ils ont établies. Mais le Seigneur les anéantira d'un souffle de sa bouche.

Jésus est ressuscité, nous l'avons chanté, et nous continuons de le faire.

Nous chantons sa victoire définitive, sa résurrection, son ascension dans le ciel.

Nous savons qu'Il est définitivement vainqueur, et qu'Il viendra juger les vivants et les morts.

Il nous reste à gagner au jour le jour notre place à ses côtés. Le Ciel se mérite, il est la récompense de la fidélité, et la fidélité a un coût : la croix, jusqu'au dernier soupir !

Avec les saints, soyons-Lui fidèles. Plaçons-nous spécialement sous la protection de Sainte Jeanne d'Arc que nous fêtons en mai. Il y a 100 ans, le 16 mai 1920, le pape Benoît XV la canonisait : par son jugement définitif et sûr, nous savons que sa vie est certainement sainte et qu'elle constitue un exemple pour toute l'Eglise.

Que de tourments n'a-t-elle pas endurés ! Si longtemps privée de sacrements au fond de son cachot (confinée elle aussi ! mais avec « chaînes et entraves de fer »), et jusqu'au bout privée de messe, alors qu'elle les demandait ardemment pour y puiser la force d'affronter ses juges et une mort aussi certaine qu'épouvantable ! « Croyez-vous que ce soit là le corps du Christ ? - Oui, et le seul qui me puisse délivrer. Je demande qu'il me soit baillé ! » Et, à l'an-

nonce de sa mort prochaine : « Hélas ! me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres ! Ha ! Ha ! J'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée ! ... Oh ! J'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait ». ... « Evêque, je meurs par vous ! »

Sainte Jeanne, nous vous prions pour le pape. Qu'il n'ait pas peur du monde et des puissants et qu'il prêche Jésus-Christ crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les païens (I Cor. 1) ! Nous vous prions pour toute l'Eglise, et pour chacun de nous. Obtenez-nous, au milieu de tant d'épreuves, la grâce de garder la pureté de notre foi et de notre corps pour la gloire du Seigneur qui nous a sanctifiés et s'est livré pour nous, pour la gloire de la sainte Eglise tant humiliée qui nous a donné la Vie, pour la gloire de la France où il y a grande pitié, pour le salut de notre âme et du plus grand nombre d'âmes possible. ■

Abbé Bruno LAJOINIE



Nous recommandons à Dieu l'âme de

Monsieur Hervé de CRÉCY

père de Monsieur l'abbé Denys de CRÉCY.

Il est pieusement décédé le 5 avril 2020,
jour des Rameaux, muni des sacrements de l'Eglise.

Carnet paroissial

Ont été honorés de la sépulture
ecclésiastique

Madame Claire SÉLÉGNY 17 février

Madame Lilia RAULIC 14 avril

Monsieur Michel SOUTIF 27 avril

Pierre Roger, 63^{ème} archevêque de Rouen (1331-1338) ; Cardinal et 198^{ème} pape de la sainte Eglise catholique (1342-1352) sous le nom de Clément VI



Cardinaux sur le Siège métropolitain de Rouen

On dénombre vingt-trois cardinaux sur le siège de Rouen. Le premier est Pierre de Colmieu, successeur direct de S. Maurice. Parmi les autres Cardinaux, citons quelques noms fameux dans l'histoire locale : Guillaume d'Estouteville, puis, à la suite les uns des autres sur un siècle les deux Georges d'Amboise et les deux premiers Charles de Bourbon ; également le Cardinal de Joyeuse et le Cardinal Henri de Bonnechose dont le magnifique gisant orne la chapelle de la Vierge de notre cathédrale. Le dernier recensé est le Cardinal Joseph-Marie Martin (1948-1968). Avec Pierre Roger, nous nous intéressons au deuxième Cardinal sur le siège de Rouen, et le plus célèbre d'entre eux, puisqu'il deviendra pape sous le nom de Clément VI.

Pierre Roger avant son élévation au Siège de Rouen

Pierre porte le même prénom que son père, homme

de petite noblesse et Seigneur de Rosiers d'Egleton, dans la province du Limousin et l'actuel département de Corrèze, au diocèse de Limoges. Né en 1291, il est baptisé dans l'église Sainte Croix de Rosiers, seule église de chrétienté à avoir vu le baptême de deux papes, car le neveu de Pierre, qui portera le même prénom, y sera également baptisé et deviendra le 201^{ème} pape (1370-1378) sous le nom de Grégoire XI.

Pierre est destiné dès sa jeunesse à la cléricature. Il prend l'habit bénédictin, à seulement 11 ans, dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, et y prononce ses vœux à l'issue de son noviciat, à l'âge de 14 ans. Ses supérieurs identifient en lui un esprit brillant, et l'envoient à Paris continuer ses études. Il est boursier au Collège de Narbonne, l'un des collèges constituant alors l'Université de Paris, créée en 1200 par Philippe Auguste. Il y étudie les « arts libéraux », la philosophie et la théologie, ainsi que le droit canonique. Après 16 ans d'études, âgé de 32 ans, il est reçu Docteur en Théologie en 1323 (ratification par bulle papale). Il a montré dans ses études un esprit très vif et une mémoire prodigieuse, don survenu subitement en sa jeunesse après un violent choc à la tête, dont il garde toute sa vie la cicatrice (Saint Augustin rapporte le même fait extraordinaire à propos d'un certain Simplicius). Il a acquis dès ce moment une grande réputation d'orateur et de savant.

Il devient prieur de Saint-Pantaléon en 1322, de Savigneux en Forez en 1323 puis de Saint-Baudille de Nîmes en 1324. À 35 ans, il est nommé le 23 juin 1326, par le pape Jean XXII, abbé de Fécamp, puis évêque d'Arras le 3 décembre 1328 et archevêque de Sens le 24 novembre 1329, ce qui lui donne un rang privilégié dans les assemblées du royaume.

Il devient l'homme de confiance du Roi de France Philippe VI de Valois, qui le fait entrer au Conseil royal. En 1330, à 39 ans, il est chancelier de France, ou garde des Sceaux, et en 1332 il dirige l'ambassade française. En 1334, il s'emploie à chercher une issue honorable au conflit qui oppose le roi d'Angleterre Édouard III à Philippe VI de Valois. Il acquiert dans cette longue mission une excellente connaissance de la vie politique et la réputation d'un diplomate intelligent et habile. Il est également un théologien reconnu et fait partie en 1333 de la commission réunie par Jean XXII à Avignon pour examiner les écrits de Durand de Saint-Pourçain et Thomas Walleis, théologiens opposés aux thèses de Saint Thomas d'Aquin.

Sur le Siège de Rouen (1331-1338)

Sur recommandation des rois de France et d'Angleterre, il est nommé archevêque de Rouen le 14 décembre 1330. Il ne réside pas dans la ville, n'y fait que des passages épi-

diques, mais administre néanmoins son diocèse de façon rigoureuse. Il y fonde un collège de seize chapelains, agrandit le domaine de Fresne-l'Archevêque (propriété de l'archevêché depuis le Xème siècle au moins, avec les Andelys tout proche) et liquide les biens outre-Manche de l'archevêché.

Il y a peu à dire sur la gouvernance de son diocèse, l'histoire n'a pas retenu de faits particuliers à ce sujet. Mais la période est troublée : la lutte entre le Roi de France et celui d'Angleterre est en train de naître, et la Normandie pâtit des troubles qui vont croissants. La plupart des historiens retiennent l'année 1340 comme étant le début de la « Guerre de Cent Ans », et notre archevêque est accaparé par ses fonctions diplomatiques auprès du souverain, bien plus que par la gestion de l'archidiocèse qu'il a dû déléguer en grande partie, en bon administrateur, à des clercs compétents.

Cardinal (1339-1342) puis Pape (7 mai 1342).

En décembre 1338, à 47 ans, peut être à la demande de Philippe VI, Benoît XII le nomme cardinal du titre des Saints-Nérée-et-Achillée. Il ne réside pas non plus à Avignon, contrairement à l'usage, mais reste pour l'essentiel au service du roi. Il est remplacé en février 1338 à la tête de l'archevêché, avant même son élévation au cardinalat, mais sera appelé « le Cardinal de Rouen » pendant plus de trois ans, jusqu'à son élection au souverain pontificat.

Le pape Benoît XII meurt le

25 avril 1342. Le 7 mai 1342, Pierre Roger est élu pape à l'unanimité, et prend le nom de Clément VI. Il est le 198^{ème} pape de la sainte Eglise, et le quatrième pape « d'Avignon ».

Sur le Siège de Pierre (7 mai 1342 – 6 décembre 1352).



Le nouveau pape, rompu par ses précédentes fonctions aux travaux diplomatiques, va s'efforcer de désamorcer les conflits qui naissent un peu partout. Il hâte la conclusion de la guerre entre Pierre IV d'Aragon et Jacques II de Majorque, négocie la vente de Montpellier à la France, oblige Alphonse X de Castille et Denis du Portugal à la négociation sur les Canaries, prend position dans la lutte pour le trône impérial entre Charles de Luxembourg et Louis de Bavière, provoquant l'élection du premier nommé et la déchéance du second. Mais il n'a pas le même succès pour désamorcer le conflit entre Charles de Blois et Jean de Montfort au sujet du Duché de Bretagne, ce qui sera le début des longues guerres entre la France et l'Angleterre. Clément VI donne tort au Roi d'Angleterre, et avance une somme considérable à la France pour payer ses frais de guerre.

Dans l'administration de l'Eglise, il a le souci de la pauvreté de nombreux clercs. Il décrète que le Pape jouit de la

disposition universelle des bénéfices, et en assure une plus juste distribution, en prélevant une bonne part de ceux jusqu'alors réservés aux évêques. Sa bonté s'étend aussi aux indigents, qu'il fait nourrir à ses frais, et il fait porter des secours actifs aux malades lors de la grande peste de 1348. Il est aussi protecteur des arts, et fait accueillir à Avignon de nombreux artistes, ce qui le conduit à imposer lourdement les revenus du clergé.

Clément VI veille aussi à l'agrandissement et l'embellissement du Palais des Papes, et il désespère le peuple romain en achetant en 1348 la ville d'Avignon à la reine Jeanne de Naples, faisant craindre que la Papauté s'éloigne ainsi définitivement de Rome. Ce ne sera pas le cas, puisque c'est son propre neveu Pierre, élu pape sous le nom de Grégoire XI, 7^{ème} et dernier pape d'Avignon, qui ramènera le Saint Siège à Rome en 1377.

Il décède le 6 décembre 1352 et est inhumé, suivant sa volonté, dans son monastère d'origine de la Chaise-Dieu.■

Un fidèle

École Saint-François de Sales

*312 Bd Jean Jaurès
76000 ROUEN
Tél/Fax : 02 35 89 97 97*



Appel pour l'Église du 07 mai 2020



Nous publions ici l'appel lancé par plusieurs autorités de l'Église publié le 07 mai 2020 par Le Salon Beige et Valeurs actuelles.

En ce temps de très grave crise, nous, pasteurs de l'Église catholique, en vertu de notre mandat, considérons comme notre devoir sacré de lancer un appel à nos confrères dans l'épiscopat, au clergé, aux religieux, au peuple de Dieu et à tous les hommes de bonne volonté. Cet appel est également signé par des intellectuels, des médecins, des avocats, des journalistes et des professionnels, qui en partagent le contenu. Il est ouvert à la signature de ceux qui voudront en partager le contenu.

Les faits ont montré que, sous prétexte de l'épidémie de Covid-19, en bien des cas les droits inaliénables des citoyens ont été violés, en limitant d'une manière disproportionnée et injustifiée leurs libertés fondamentales, y compris l'exercice de la liberté de culte, d'expression et de mouvement. La santé publique ne doit pas et ne peut pas devenir une excuse pour bafouer les droits de millions de

personnes dans le monde, et encore moins pour exonérer l'autorité civile de son devoir d'agir avec sagesse pour le bien commun; cela est d'autant plus vrai que les doutes croissent quant à l'effective contagiosité, à la dangerosité et à la résistance du virus: de nombreuses voix faisant autorité dans le monde de la science et de la médecine confirment que l'alarmisme à propos du Covid-19 amplifié par les médias ne semble absolument pas justifié.

Nous avons des raisons de croire - sur la base des données officielles relatives à l'incidence de l'épidémie, et sur celle du nombre de décès - qu'il existe des pouvoirs fort intéressés à créer la panique parmi la population dans le seul but d'imposer de façon permanente des formes de limitation inacceptables de la liberté, de contrôle des personnes, de suivi de leurs mouvements. Ces formes de limitations liberticides sont un prélude inquiétant à la création d'un gouvernement mondial hors de tout contrôle.

Nous croyons aussi que dans certaines situations les mesures de confinement prises,

y compris la fermeture des activités commerciales, ont conduit à une crise qui a submergé des secteurs entiers de l'économie, ce qui favorise l'ingérence des puissances étrangères, avec des répercussions sociales et politiques graves. Ces formes d'ingénierie sociale doivent être empêchées par ceux qui ont la responsabilité du gouvernement, en adoptant des mesures pour protéger les citoyens, dont ils sont les représentants et pour les intérêts desquels ils ont l'obligation de s'engager. Il est également nécessaire d'aider la famille, cellule de base de la société, en évitant de pénaliser déraisonnablement les personnes faibles et âgées par la séparation forcée et douloureuse de leurs proches. La criminalisation des relations personnelles et sociales doit également être jugée comme une partie inacceptable du projet de ceux qui favorisent l'isolement des individus afin de mieux les manipuler et les contrôler.

Nous demandons à la communauté scientifique de veiller à ce que les soins pour le Covid-19 soient promus honnêtement pour le bien commun, en évitant scrupuleusement que des intérêts iniques influencent les choix des gouvernements et des organismes internationaux. Il n'est pas raisonnable de pénaliser des remèdes qui se sont révélés efficaces, souvent peu coûteux, uniquement parce qu'on veut donner la priorité à des traitements ou des vaccins qui ne sont pas aussi fiables mais qui garantissent aux sociétés pharmaceutiques des bénéfices bien plus importants, qui pèsent sur la santé publique.

Nous rappelons également, en tant que pasteurs, que pour les catholiques, il est moralement inacceptable de recevoir des vaccins dans lesquels du matériel provenant de fœtus avortés est utilisé.

Nous demandons également aux gouvernements de veiller afin d'éviter de la manière la plus rigoureuse toute forme de contrôle des personnes, à la fois par le biais de systèmes de suivi et par toute autre forme de localisation : la lutte contre le Covid-19 - aussi grave soit-il - ne doit pas être le prétexte pour approuver des projets douteux d'entités supranationales nourrissant de très forts intérêts commerciaux et politiques. En particulier, les citoyens doivent avoir la possibilité de refuser ces limitations de la liberté personnelle, sans qu'il soit imposé aucune forme de sanction à ceux qui ne veulent pas recourir aux vaccins, ni accepter des méthodes de suivi et tout autre instrument similaire. Il faut considérer également la contradiction flagrante dans laquelle se trouvent ceux qui poursuivent des politiques de réduction drastique de la population et qui se présentent en même temps comme des bienfaiteurs de l'humanité sans aucune légitimité politique ou sociale. Enfin, la responsabilité politique de ceux qui représentent le peuple ne peut absolument pas être confiée à des techniciens qui vont jusqu'à revendiquer pour eux-mêmes des formes inquiétantes d'immunité pénale.

Nous demandons instamment aux médias de s'engager activement dans une information objective qui ne pénalise pas la dissidence en recourant à des formes de censure, comme

cela se produit couramment sur les réseaux sociaux, dans la presse et à la télévision. L'information correcte exige qu'un espace soit accordé aux voix qui ne sont pas alignées sur la pensée unique, permettant aux citoyens d'évaluer consciemment la réalité, sans être indûment influencés par des interventions partisans. Une confrontation démocratique et honnête est le meilleur antidote au risque de voir imposées des formes subtiles de dictature, vraisemblablement pires que celles que notre société a vu naître et mourir dans un passé récent.

Enfin, nous rappelons, en tant que pasteurs responsables du troupeau du Christ, que l'Église revendique fermement son autonomie dans le gouvernement, dans le culte, dans la prédication. Cette autonomie et cette liberté sont un droit inhérent que le Seigneur Jésus-Christ lui a donné pour la poursuite de ses propres fins. Pour cette raison, en tant que pasteurs, nous revendiquons fermement le droit de décider de manière indépendante de la célébration de la Messe et des Sacrements, tout comme nous exigeons une autonomie absolue dans les questions qui relèvent de notre juridiction immédiate, telles que les normes liturgiques et les méthodes d'administration de la communion et des sacrements. L'État n'a pas le droit de s'ingérer, pour quelque raison que ce soit, dans la souveraineté de l'Église. La collaboration de l'autorité ecclésiastique, qui n'a jamais été refusée, ne peut impliquer de la part de l'Autorité civile des formes d'interdiction ou de limitation du culte public ou du ministère sacerdotal. Les droits de Dieu et des fidèles sont la loi suprême de l'Église à laquelle

elle ne veut ni ne peut déroger. Nous demandons que les limitations à la célébration des fonctions publiques du culte soient supprimées.

Nous invitons les personnes de bonne volonté à ne pas se soustraire à leur devoir de coopérer en vue du bien commun, chacune selon son état et ses possibilités et dans l'esprit d'une sincère charité fraternelle. Cette coopération, souhaitée par l'Église, ne peut cependant être dissociée du respect de la loi naturelle, ni de la garantie des libertés des individus. Les devoirs civils auxquels les citoyens sont tenus impliquent la reconnaissance par l'État de leurs droits.

Nous sommes tous appelés à évaluer les faits actuels conformément à l'enseignement de l'Évangile. Cela implique de choisir son camp : avec le Christ, ou contre le Christ. Ne soyons pas intimidés ou effrayés par ceux qui nous font croire que nous sommes une minorité : le Bien est beaucoup plus répandu et puissant que ce que le monde veut nous faire croire. Nous nous trouvons en train de lutter contre un ennemi invisible, qui sépare les citoyens entre eux, les enfants des parents, les petits-enfants des grands-parents, les fidèles de leurs pasteurs, les étudiants des enseignants, les clients des vendeurs. Ne permettons pas que des siècles de civilisation chrétienne soient anéantis sous le prétexte d'un virus, en laissant s'établir une tyrannie technologique haineuse dans laquelle des personnes anonymes et sans visage peuvent décider du sort du monde en nous confinant dans une réalité virtuelle. Si tel est le plan auquel les puissants de la terre entendent nous plier,

sachez que Jésus-Christ, Roi et Seigneur de l'Histoire, a promis que « *les portes des Enfers ne prévaudront pas* » (Mt 16, 18).

Confions à Dieu tout-puissant ceux qui gouvernent les nations, afin qu'ils les éclairent et les guident dans ces moments de grande crise. Qu'ils se souviennent que, tout comme le Seigneur jugera les Pasteurs pour le troupeau qui leur a été confié, de même Il jugera ceux qui détiennent le pouvoir et qui ont le devoir de préserver et de gouverner leurs peuples.

Prions avec foi le Seigneur pour qu'Il protège l'Église et le monde. Que la très Sainte

Vierge, auxiliatrice des chrétiens, écrase la tête de l'ancien serpent, confonde et dérouté les plans des enfants des ténèbres.

Parmi les premiers signataires :

Mgr. Carlo Maria Viganò, archevêque, nonce apostolique ; Cdl Gerhard Müller, ancien préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi ; Cdl Joseph Zen Ze-kiun, évêque émérite de Hong Kong ; Cdl Janis Pujats, évêque émérite de Riga ; Mgr Luigi Negri, archevêque émérite de Ferrara-Comacchio ; Mgr Thomas Peta, archevêque métropolitain d'Astana ; Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire d'Astana ; Mgr Jan Pawel Lenga, archevêque émérite de Karaganda ; Mgr Rene Henry Gracida, évêque émérite de Corpus Christi ; Mgr Andreas Laun, évêque auxiliaire de Salzbourg ; Prof. Vittorio Sgarbi, critique d'art, essayiste ; Aldo Maria Valli, journaliste ; Magdi Cristiano Allam, écrivain ; Giulio Meotti, journaliste ; Marco Tosatti, journaliste ;

Claudio Messori, directeur de Byoblu.com ; Robert Moynihan, écrivain, journaliste ; Cesare Sacchetti, journaliste ; Reynald Secher, historien ; Prof. Giorgio Nicolini, directeur de Tele Maria ; Michael J. Matt, directeur de The Remnant ; John-Henry Westen, rédacteur en chef de LifeSiteNews.com ; Vittoria Alliata di Villafranca, journaliste, écrivain ; Maria Guarini, éditeur ; Prof. Francesco Lamendola ; António Carlos de Azeredo, éditeur ; Riccardo Zenobi, écrivain ; Danilo Quinto, écrivain ; Jeanne Smits, journaliste ; Olivier Figueras, journaliste ; Maître André Bonnet, avocat, fondateur de l'association Promouvoir ; Jean-Pierre Maugendre, délégué général de Renaissance Catholique ; abbé Guy Pagès ; Dr Stefano Montanari, directeur scientifique, Nanodiagnosticlaboratory, Modena ; Dr Antonietta Gatti, directeur de recherches, Nanodiagnosticlaboratory, Modena ; Prof. Alessandro Meluzzi, psychiatre ; Prof. Martino Mora, philosophe ; Prof. Massimo Viglione, historien et essayiste ; Prof. Elisabetta Sala, enseignant et écrivain ; Steven Mosher, président du Population Research Institute ; Prof. Amadeu Teixeira Fernandes, Georgetown University ; Alfonso Martone, CNR Italy. ■

De Dieu et de ses saints on ne se moque pas !



Sainte Jeanne d'Arc est brûlée vive, sur la place du Vieux Marché à Rouen, le 30 mai 1431. Ses cendres sont jetées à la Seine depuis l'ancien pont Mathilde (à proximité de l'actuel pont Boieldieu, et non pas à l'emplacement du pont Jeanne d'Arc actuel ni du pont Mathilde dont il est question ci-après). Béatifiée en 1909 puis canonisée en 1920, patronne se-

condaire de la France, elle est particulièrement honorée à Domrémy, Orléans et Rouen.

Un « musée Jeanne d'Arc » existait à Rouen depuis 1953. Situé sur la place du Vieux Marché, à 50 m du lieu de l'exécution de la sainte, il accueillait environ 30.000 visiteurs par an, pour l'essentiel des touristes de passage dont de très nombreux étrangers ainsi qu'en témoignait le livre d'or ; il offrait une visite avec des commentaires en plusieurs langues et était estampillé comme « incontournable » par les tour-opérateurs français et étrangers.

Le dimanche 28 octobre 2012, a lieu la vente aux enchères publiques des collections de ce Musée Jeanne d'Arc. Malgré les efforts du propriétaire du musée, qui l'avait repris à la suite de son père et devait prendre sa retraite, ni la ville de

Rouen ni le département n'ont trouvé un quelconque intérêt à préserver ce musée malgré son intérêt touristique et historique incontesté. Pure indifférence donc, et mépris pour la sainte. Le lundi 29 octobre 2012, un énorme incendie se déclare à 10h40 sur le pont Mathilde à Rouen, provoqué par un camion-citerne rempli de gasoil. Le sinistre a duré 6 heures. Le pont est à demi détruit et doit être partiellement reconstruit car une travée doit être remplacée. Sur ce pont passaient 80.000 véhicules par jour. La ville de Rouen, ainsi privée du plus important franchissement de la Seine sur le plan du trafic, va connaître 2 ans d'inextricables embouteillages.

Le mardi 26 août 2014, le pont est réouvert, et l'inauguration officielle a lieu à 11h00 (soit à l'heure de l'incendie). Les premiers véhicules s'engagent à

16h30 soit à l'heure de l'extinction du feu il y a exactement... 666 jours.

Le 20 mars 2015, la Métropole Rouen Normandie ouvre un nouveau musée, l'Historial Jeanne d'Arc, dans le palais archiépiscopal de Rouen, rue Saint-Romain. 10 millions € ont été engagés dans la dépense, mais la sainteté de Jeanne n'y

est presque pas évoquée.

Moins de 24 heures après cette dispersion des pièces du musée Jeanne d'Arc dans l'indifférence générale, la Ville de Rouen a été très clairement punie. L'instrument de la punition fut le feu, comme celui du bûcher de Jeanne ; le lieu choisi rappelle la dispersion de ses cendres, c'est l'actuel pont Mathilde ; l'impiété sera punie pen-

dant 666 jours (dans la sainte Ecriture, le chiffre 6 est le chiffre du péché, et le nombre 666 celui du péché maximal); et le coût pour Rouen et son agglomération s'est monté à plusieurs dizaines de millions d'euros quand moins d'un million aurait suffi à sauver le musée, à le rénover et à en faire un accélérateur du tourisme local. ■

Seigneur, rendez-nous le temps de notre jeunesse

**« En vérité, je vous le dis, si vous ne redevenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux »
(Mat. XVIII, 3)**

Parmi les jeunes gens formés dans nos écoles, il arrive régulièrement que tel ou tel revienne dans la cour où il a joué, dans la classe où il a appris, dans le réfectoire où il s'est restauré, dans la chapelle où il a prié. C'est l'ancien nid, qu'il inspecte silencieusement pour en tirer quelques grappes de bons et doux souvenirs. Il y a laissé un peu de sa vie, un peu de lui-même.

Un jour, un homme arrive sans prévenir. C'est un ancien ! Il demande à revoir les locaux de son enfance, accompagné de celle qu'il appelle sa compagne. Les pessimistes se lamenteraient de voir en cet homme l'éducation religieuse évanouie par une Ève malvenue. Les op-



Albrecht Dürer, *Jésus parmi les docteurs*,
panneau du *Polyptyque des Sept Douleurs* (1494-1497).

timistes parleraient plutôt des restes de la loi naturelle : l'affection d'une femme que Dieu a créée pour être l'aide de l'homme.

Une autre fois, un quadragénaire ravive les souvenirs d'antan en visitant l'intérieur de son ancienne classe. Le mobilier n'avait quasiment pas changé : les pupitres en bois revernissés maintes fois, les encriers en porcelaine tachetés de bleu, le porte-plume avec sa plume Sergeant-Major. Attiré par la bibliothèque, il reconnaît quelques livres qu'il avait appréciés à l'époque où il se posait des questions. C'était une collection intitulée *L'encyclopédie de la Jeunesse*. Un livre, une question : dis pourquoi ? Qu'est-ce que c'est ? Comment ça marche ? Se retournant, il dit d'un air nostalgique : « où est ce temps des questions de notre jeunesse qui suscitaient notre étonnement, notre intérêt et notre enthousiasme ? »

Les parents, comme les éducateurs, observent avec curiosité, parfois maladresse, ce temps éphémère du questionnement. Il appartient à l'enfance et à la jeunesse de se poser des questions sur tout ce

qui vient à leur esprit plein de fraîcheur et d'innocence : d'où venons-nous ? où allons-nous ? que faisons-nous sur terre ? Le bon Dieu a choisi les enfants et les adolescents pour étonner ceux qui jouent aux grands, ceux qui ont un métier maintenant, une situation comme on dit ! En fait, étant dépendants des parents, les jeunes n'ont pas encore de charge de famille comme les époux ou charge d'œuvres comme les prêtres, donc pas de souci matériel ! Ainsi dégagés des préoccupations temporelles, ils ont plus de loisir, en théorie, à s'adonner à ce jeu merveilleux : poser des questions, enfin les vraies questions qui concernent l'homme.

Devenus adultes, le temps n'y est plus, ou le goût tout simplement. Les grandes personnes en oublient l'essentiel. Le Christ vient alors frapper à la porte de notre âme absorbée par les sollicitations du monde (Mat. VI, 25 et 30-34) : *« Je vous dis : Ne vous inquiétez pas pour votre vie, de ce que vous mangerez ou boirez ; ni pour votre corps, de quoi vous le vêtirez. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement ? Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent, ils n'amassent rien dans des greniers, et votre Père céleste les nourrit... Que si Dieu revêt ainsi l'herbe des champs, qui est aujourd'hui et demain sera jetée au four, ne le fera-t-il pas bien plus pour vous, gens de peu de foi ? Ne vous mettez donc point en peine, disant : que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous ? Car ce sont les Gentils qui recherchent toutes ces choses, et votre Père céleste sait que vous en avez besoin. Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par*

surcroît. N'ayez donc point de souci du lendemain, le lendemain aura souci de lui-même. A chaque jour suffit sa peine. »

Par leur fraîcheur et leur innocence, semblables à celles des petits enfants, les Apôtres sont nos modèles proposés par Jésus. Suivons-les pour répondre enfin à notre exclamation qui cache une détresse : *Seigneur, rendez-nous le temps de notre jeunesse !*

« L'heure approche, et elle est déjà venue, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; ce sont de tels adorateurs que le Père demande »
(Jean IV, 23-24)

Les yeux des apôtres s'étonnent devant Notre-Seigneur, l'auteur de notre salut. Leur intelligence s'ouvre au même rythme qu'une plante. De la graine à la fleur, le temps suit son cours. D'ailleurs, le divin Maître ne les appelle-t-il pas avec affection « mes petits enfants » (Jn XIII, 33) ? Les apôtres ont d'abord découvert la dépendance filiale à l'égard de Dieu le Père : (Luc X, 4 et 6) *« Ne portez ni bourse, ni sac, ni souliers, et ne saluez personne en chemin... Et s'il s'y trouve un enfant de paix, votre paix reposera sur lui ; sinon, elle reviendra à vous. »* Le questionnement éclot, la fleur de l'intelligence montre alors ses premiers pétales.

La démarche de questionnement peut renaître chez les adultes. Comment ? D'abord à la mesure de notre dépen-

dance filiale à Dieu le Père. Ensuite, en ouvrant l'Évangile, dans une Bible ou dans un missel du dimanche. Il est possible de retrouver le temps de notre jeunesse en suivant pas à pas le questionnement laissé à notre disposition dans l'Écriture sainte. Que répondrions-nous à ces interrogations encore bien actuelles présentes dans l'évangile de saint Jean ? En voici des exemples touchants.

Quelle rencontre étonnante du futur apôtre (Jn I,48) : *« Nathanaël dit à Jésus : d'où me connaissez-vous ? »* Au premier miracle sollicité par Marie, sa Mère, Jésus répond (Jn II,4) : *« Femme, qu'est-ce que cela pour moi et vous ? Mon heure n'est pas encore venue. »* Entrons dans l'interrogation naïve de Nicodème, pourtant docteur de la Loi (Jn III, 4) : *« Comment un homme, quand il est déjà vieux, peut-il naître ? Peut-il entrer une seconde fois dans le sein de sa mère et naître de nouveau ? »* La Samaritaine progresse quand elle demande (Jn IV, 11) : *« Seigneur, vous n'avez rien pour puiser, et le puits est profond : d'où auriez-vous donc cette eau vive ? »* Lors de la traversée du lac de Tibériade sans Jésus, les apôtres le retrouvent de l'autre côté (Jn VI, 25) : *« Et l'ayant trouvé de l'autre côté de la mer, ils lui dirent : Maître, quand êtes-vous venu ici ? »*

La lecture de l'Évangile ouvre notre âme de manière douce et divine. Écoutez les questions, méditez les ré-

ponses : c'est là que commence la première étape de l'intelligence. Une fois formés à l'école des Apôtres, vous vous surprendrez à poser des questions. Arrive enfin la dernière étape : la contemplation par la foi. C'est l'un des buts de la théologie, de cette science qui puise dans la Révélation divine, la Tradition comme la sainte Écriture, pour poser des questions et se laisser irradier par Celui que le *Credo* appelle « Lumière de la Lumière ». La Somme Théologique de Saint Thomas d'Aquin, élevé au rang de docteur commun de l'Église, est une encyclopédie composée de questions et de

réponses pour aider notre pauvre intelligence laborieuse à contempler le bon Dieu.

Terminons avec cette belle prière de Saint Augustin dans les Confessions (Livre XI, ch. II) : « *Seigneur mon Dieu, prêtez l'oreille à ma prière ; que votre clémence exauce mon désir. Ce n'est pas pour moi seul que ce cœur palpite ; il se passionne encore pour l'intérêt de ses frères... Que vos Écritures soient mes chastes délices. Que je n'y trouve ni à m'égarer, ni à égarer les autres. Voyez, Seigneur ; ayez pitié, Seigneur mon Dieu, lumière des aveugles, ver-*

tu des faibles ; encore leur lumière et leur vertu, quand ils ont recouvré la vue et la force ; voyez mon âme, entendez ses cris du fond de l'abîme. Car, là même, si vous n'y êtes pas aux écoutes, où adresser nos pas et nos cris ? »

Osons demander la grâce de la contemplation, fruit de la foi et du don d'intelligence : Seigneur, rendez-nous le temps de notre jeunesse. ■

Abbé Sébastien CARTIER

Activités de la paroisse (reprise progressive pendant le déconfinement)

Catéchisme pour adultes (abbé Lajoinie)

- tous les mardis :
- de 19h15 à 20h45
- tous les samedis :
- de 09h45 à 11h15

Catéchisme pour enfants 10/12 ans (abbé de Crécy)

- tous les mercredis :
- de 11h00 à 12h00
 - de 14h00 à 15h00
- tous les vendredis
- de 17h30 à 18h30

Catéchisme pour adolescents 13/16 ans (abbé de Crécy)

- tous les vendredis
- de 18h30 à 19h30

Conférences de spiritualité (abbé Cartier)

Honoraires de Messes :

- Messe : 17 €
- Neuvaine : 170 €
- Trentain : 680 €

Dates à noter dans vos agendas

**Communions privées,
ou premières communions :**
dimanche 14 juin, pour la
solennité de la Fête-Dieu

Kermesse du prieuré :
dimanche 21 juin à confirmer,
notez la date.

Contactez les prêtres

Vous pouvez joindre les abbés pour prendre rendez-vous, ou en cas d'urgence, ou pour des communications très courtes qui concernent la bonne marche de l'ensemble.

Abbé Lajoinie : 06 58 74 02 02
Abbé de Crécy : 06 30 21 72 66
Abbé Cartier : 06 59 10 01 98

La période de chantier étant passée, il sera plus facile de joindre les prêtres ou de laisser efficacement un message au
09 75 83 30 08

PRIEURÉ SAINTE-THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS – FSSPX



ROUEN

Église Saint-François de Sales
310-312 Bd Jean Jaurès
76000 ROUEN
Tél. 09 75 83 30 08

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MESSE DU MATIN	08h30, confessions à 08h00 10h30, confessions à 09h45	07h15 ab. de CRÉCY	07h15 ab. LAJOINIE	07h15 ab. CARTIER	07h15 ab. LAJOINIE	07h15 ab. de CRÉCY	
PERMANENCE DU MATIN	toute la matinée	07h50 - 08h30 ab. de CRÉCY	07h50 - 08h30 ab. LAJOINIE	07h50 - 08h30 ab. CARTIER	07h50 - 08h30 ab. LAJOINIE	07h50 - 08h30 ab. de CRÉCY	10h30 - 11h30 ab. de CRÉCY
MESSE DE FIN DE MATINÉE		11h00 ab. CARTIER			11h30 ab. CARTIER		11h30 ab. LAJOINIE
CHAPELET	10h00	18h00	18h00	18h00		18h00	11h00 et 18h00
VÊPRES ET/ OU SALUT TSS	17h30 <i>(sauf juillet-août et empêchements)</i>				18h00 ab. de CRÉCY		
PERMANENCE DU SOIR		17h30 ab. LAJOINIE	17h30 ab. CARTIER	17h30 ab. LAJOINIE	17h30 ab. de CRÉCY	17h30 ab. LAJOINIE	17h30 ab. LAJOINIE
MESSE DU SOIR		18h30 ab. LAJOINIE	18h30 ab. CARTIER	18h30 ab. LAJOINIE	18h30 ab. de CRÉCY	18h30 ab. LAJOINIE	18h30 ab. de CRÉCY
1 ^{er} VENDREDI DU MOIS	Messe à 18h30, suivie de l'adoration du très Saint-Sacrement jusqu'à 21h00. Chant des complies devant le très Saint-Sacrement exposé à 20h30.						

LE HAVRE

Chapelle Saint-Grégoire-le-Grand
54 bis rue Malherbe 76600 LE HAVRE
Tél. : 09 75 83 30 08 / Port. : 06 59 10 01 98 (abbé Cartier)

	DIMANCHE	1 ^{er} SAMEDI DU MOIS
MESSE	10h00, confessions à 09h30	11h15

DERCHIGNY

Église Saint-Matthieu
Avenue Gabriel de Clieu 76370 DERCHIGNY
Tél. : 09 75 83 30 08 / Port. : 06 30 21 72 66 (abbé de Crécy)

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT			
MESSE A 10h30	24	14 et 28	Pas de messe	Pas de messe			
CONFESSIONS	1/2 heure avant la messe						